

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

# Programme de subvention pour les PAC

### CRITÈRES D'ADMISSION

- La pompe à chaleur remplace un chauffage au mazout ou au gaz naturel existant (les chauffages électriques sont exclus).
- Au moment de l'inscription, il n'est pas possible d'obtenir d'autres soutiens financiers de la Confédération, des cantons ou des communes pour la pompe à chaleur<sup>1</sup>.
- Au moment de l'inscription, la commande pour la planification et installation de la pompe à chaleur n'a pas encore été soumise auprès de l'installateur. La commande doit toutefois être passée au plus tard fin juin 2023, après quoi la subvention devient caduque.
- La planification, l'installation et la mise en service sont effectuées selon le standard de PAC système-module (<https://www.wp-systemmodul.ch/fr/>)
- La pompe à chaleur est utilisée comme chauffage principal.
- La puissance thermique nécessaire de la pompe à chaleur est de max. 15 kW.
- La pompe à chaleur est installée en Suisse.
- La chaleur produite par la pompe à chaleur n'est pas exportée en dehors de la limite de propriété.
- La pompe à chaleur n'est pas installée dans une entreprise qui obtient une convention sur le CO<sub>2</sub> avec une Agence de l'énergie ou dans une entreprise qui participe à l'échange de quotas d'émission Suisse.
- Le/la propriétaire transmet tous les droits de réduction des émissions à myclimate.
- Le/la propriétaire accepte que myclimate puisse vérifier les factures de la consommation des combustibles indiquées dans le cadre du contrôle par échantillonnage.

Je confirme que tous les critères d'admission suivants sont remplis.

### DONNÉES DE CONTACT DU/DE LA PROPRIÉTAIRE

Prénom/Nom : .....

Adresse : .....

NPA & lieu : .....

E-mail : .....

Téléphone : .....

### COMPTE BANCAIRE POUR TRANSFÉRER LE SOUTIEN FINANCIER<sup>2</sup>

Banque : .....

IBAN : .....

Au nom de : .....

<sup>1</sup> Le double financement par la participation à d'autres programmes de compensation n'est pas non plus autorisé.

<sup>2</sup> Nous avons besoin de vos coordonnées bancaires pour vous transmettre la subvention. Nous vous prions de nous informer si vous changez le numéro de compte, puisque sinon nous ne pourrions plus vous transmettre le montant.

Subvention  
estimée :

Feld leer lassen (wird durch myclimate ausgefüllt)!

### PAC PRÉVUE (SI LES INFORMATIONS SONT CONNUES)

Type de pompe à chaleur :  air-eau  sol-eau  eau-eau

Date prévisionnelle de la mise en service (mois/année)<sup>3</sup> : .....

Entreprise de l'installation de chauffage (nom, lieu) : .....

### CONSOMMATION DE COMBUSTIBLES DES 3 DERNIÈRES ANNÉES

Veillez joindre à l'inscription les documents (copie du carnet de contrôle de la citerne ou copie du bulletin de livraison/de facture de gaz etc.) qui démontrent la consommation de combustible de ces trois dernières années (sur une période d'au moins 1095 jours).

#### Chauffage précédant: Chauffage au mazout

Volume de la citerne du mazout (quantité de remplissage maximale en litres) : .....

En couleur bleue: Example

Date de livraison (dd.mm.jj)	Niveau de remplissage avant la livraison (l ou %)	Quantité de mazout livrée (l)	Unité (en litres ou %)	Forme du document
31.07.2021 .....	300 .....	1700 .....	litres .....	Carnet de contrôle .....
31.07.2020 .....	100 .....	1900 .....	litres .....	Carnet de contrôle .....
31.07.2019 .....	100 .....	1900 .....	litres .....	Carnet de contrôle .....
31.07.2018 .....	200 .....	1800 .....	litres .....	Carnet de contrôle .....

Si au cours des trois dernières années, une livraison seulement a été effectuée, veuillez joindre une preuve du niveau de mazout (par exemple photo de la jauge de niveau).

#### Chauffage précédent : Chauffage au gaz naturel

En couleur bleue: Example

Période de compte du gaz naturel (dd.mm.jj – dd.mm.jj)	Consommation de gaz par année (m <sup>3</sup> )	Unité (m <sup>3</sup> ou kWh)	Forme du document
01.07.2020 – 30.06.2021 ..... – .....	3000 .....	m <sup>3</sup> .....	Facture .....
01.07.2019 – 30.06.2020 ..... – .....	3000 .....	m <sup>3</sup> .....	Facture .....
01.07.2018 – 30.06.2019 ..... – .....	3000 .....	m <sup>3</sup> .....	Facture .....
..... – .....	.....	.....	.....

<sup>3</sup> La pompe à chaleur doit être mise en service au plus tard le 31.12.2024.

Pourquoi les indications sur la consommation de combustibles sont-elles nécessaires ?

Notre programme de soutien pour les pompes à chaleur est un programme de protection de climat enregistré par l'OFEV. Dans ce cadre, nous sommes dans l'obligation de calculer les économies de CO<sub>2</sub> résultant du remplacement de l'ancien chauffage par une pompe à chaleur. Par conséquent, nous avons besoin d'informations les plus précises possible sur la consommation de mazout ou gaz naturel avant l'installation de la pompe à chaleur. Vos informations sont traitées d'une manière confidentielle et sont utilisées uniquement dans ce but.

## RECOMMANDATION POUR LA PASSATION DE COMMANDE CHEZ L'INSTALLATEUR

Nous vous recommandons de faire indiquer dans l'offre que la pompe à chaleur est conçue selon le PAC système-module et qu'un certificat du PAC système-module sera demandé après l'installation<sup>4</sup>. Vous trouvez des informations supplémentaires sur le PAC système-module sur le lien suivant : <http://www.wp-systemmodul.ch/fr/>

## VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le montant de la subvention est calculé en fonction de la consommation énergétique annuelle enregistrée jusqu'ici par myclimate et s'élève à 18 centimes par kilowattheure<sup>5</sup>. La subvention sera versée dès que la pompe à chaleur aura été mise en service et que myclimate aura reçu le certificat d'installation du module de système PAC. Le/La propriétaire de la maison recevra le certificat de la part du Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur (GSP), dès que celle-ci aura examiné la demande. Une copie sera automatiquement envoyée à l'installateur et à myclimate.

## REMARQUES CONCERNANT LA RENOVATION DURABLE

Les points suivants ne comptent certes pas parmi les critères de participation à ce programme de subvention, mais nous vous recommandons malgré tout vivement d'en tenir compte:

- Agents réfrigérants naturels: les agents réfrigérants naturels, qui ne génèrent pas ou très peu de gaz à effet de serre en cas de fuite éventuelle, font partie des grandes tendances du moment. Citons par exemple le dioxyde de carbone (R744, CO<sub>2</sub>), les hydrocarbures (propane R290, isobutane R600a) et l'ammoniac (R717, NH<sub>3</sub>). Vous trouverez une liste des pompes à chaleur efficaces et de leurs agents réfrigérants sur [topten.ch](http://topten.ch). Souvent, il faut explicitement demander à l'entreprise si l'appareil ou l'installation est proposée avec un agent réfrigérant naturel.
- Rénovation de l'enveloppe du bâtiment: dans le cadre de la rénovation d'un système de chauffage, il est recommandé de rénover l'enveloppe du bâtiment au préalable ou en même temps. Vous pourrez ainsi installer un nouveau système de chauffage plus petit et réduire encore vos dépenses courantes.

## STIPULATIONS

En présentant ce formulaire d'inscription en ligne, vous soumettez une proposition formelle sur l'admission au programme de pompe à chaleur en Suisse. En envoyant ce formulaire, vous confirmez que tous les critères d'admission ci-dessus sont remplis et que les indications sur la consommation des combustibles sont dûment complétées.

<sup>4</sup> Le certificat - mais pas l'effort supplémentaire pour l'installateur/fournisseur - est **gratuit** pour les participants du programme de subvention de myclimate qui s'inscrivent au programme jusqu'au 31 décembre 2021.

<sup>5</sup> S'applique à l'inscription au programme à partir du 1.7.2021.

myclimate traite toutes les données d'une manière confidentielle.

Comment avez-vous entendu du programme de subvention pour les pompes à chaleur?

- Bureau d'installation/ de planification
- Site Web myclimate / recherche sur Google
- www.francsenergie.ch
- Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur (GSP)
- Annonce ou article dans le journal/magazine suivant : .....
- Autres : .....

Remarques :

.....  
.....

**Lieu, Date :**

**Signature propriétaire :**

.....

Veillez envoyer le formulaire rempli et signé ainsi que les documents qui démontrent la consommation de combustible par e-mail à : [wp@myclimate.org](mailto:wp@myclimate.org) ou par courrier postal à l'adresse suivante : fondation myclimate, Programme subvention PAC, Pfingstweidstrasse 10, 8005 Zurich